



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU PUY DE DOME

Association loi 1901
Siège social : 14 rue Albert Mallet
63000 CLERMONT-FERRAND

Exercice clos le 31 août 2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DU PUY DE DOME

Association loi 1901

Siège social : 14 rue Albert Mallet
63000 CLERMONT-FERRAND

Exercice clos le 31 août 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E du Puy de Dôme relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».



Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 448 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 486 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 435 sur 485 lors de l'exercice précédent) ;
- A l'actif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 19 252,90 € le total des écarts débiteurs entre l'actif et le passif, constatés dans 4 comptes rendus financiers comptabilisés ; ce montant, libellé "erreurs débitrices", est inclus dans le poste "autres créances". De même, au passif du bilan agrégé de l'association figure, pour une somme de 4 011,04 € le total des écarts créditeurs entre l'actif et le passif, constatés dans 1 autre compte rendu financier comptabilisé ; ce montant libellé "erreurs créditrices", est inclus dans le poste "autres dettes". Les sources de ces écarts n'ont pas pu être expliquées au jour de l'établissement de ce rapport ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Fait à Boulogne, le 11 janvier 2023

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Olivier Souillard

Commissaire aux Comptes

BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DU PUY DE DÔME

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	398	325	73	196	Fonds propres (avant affectation)	161 119	153 168
Terrains					Report à nouveau	2 122 779	2 009 500
Constructions					Résultat de l'association	-60 965	113 522
Installations et matériels d'activités					Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	27 027	26 771	256	2 234	Total	2 222 933	2 276 189
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE	3 835		3 835	6 952	Fonds dédiés	4 502	14 342
Autres immobilisations financières				80	Provisions pour risques		
Total	31 260	27 096	4 164	9 462	Provisions pour charges	2 404	1 731
					Total	6 906	16 073
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 068		1 068	1 126	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	10 682		10 682	14 524	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	4 260		4 260		Fournisseurs	7 537	8 155
Autres créances (dont erreurs débitrices)	19 291		19 291	546	Dettes fiscales et sociales	3 323	7 131
Trésorerie	2 205 245		2 205 245	2 297 694	Comptes courants OCCE		5 029
Charges constatées d'avance				113	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	4 011	10 888
Total	2 240 546		2 240 546	2 314 003	Produits constatés d'avance		
					Total	14 871	31 202
TOTAL	2 271 806	27 096	2 244 710	2 323 464	TOTAL	2 244 710	2 323 464

OCCE DU PUY DE DÔME

	2021/2022	2020/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	686 165	338 720
Ventes de produits	1 124 241	941 506
Prestations de service et animations	290 557	133 874
Subventions d'exploitation	580 406	449 174
Dons et Mécénat	61	
Contributions financières	362 167	192 330
Autres produits	-4	-4
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	14 342	14 061
Total	3 057 934	2 069 660
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	652 285	602 483
Variation des stocks de fournitures à céder	57	-394
Autres achats et charges externes	2 132 402	1 089 813
Aides financières	42 336	15 496
Impôts et taxes	1 227	949
Salaires	17 442	20 579
Charges sociales	2 775	3 018
Cotisations reversées	142 909	142 856
Autres charges	303	
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	79 548	106 421
Dotations aux dépréciations et provisions	674	807
Report en fonds dédiés	4 502	
Total	3 076 459	1 982 028
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-18 524	87 632
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 665	2 769
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 665	2 769
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	3 665	2 769
RESULTAT COURANT (I + II)	-14 859	90 401
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	209 533	272 112
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	209 533	272 112
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	255 638	248 991
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	255 638	248 991
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	-46 106	23 121
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-60 965	113 522
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	141 295	126 445
Total	141 295	126 445
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	141 295	126 445
Total	141 295	126 445

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DU PUYDE DÔME

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2022. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	2 244 710,12 €	2 323 464,48 €
Résultat de l'exercice :	-60 964,78 €	113 521,90 €
Nombre de coopératives et foyers attendus :	486	485
dont coopératives et foyers agrégés :	448	435
dont coopératives et foyers non agrégés :	38	50
Nombre de coopérateurs :	46 552	46 887
Heures de bénévolat du siège départemental	400	400
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 738	4 198
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	141 295 €	126 445 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La crise sanitaire qui s'est poursuivie au cours de l'exercice a eu des impacts sur les recettes des coopératives et sur les dépenses notamment pédagogiques, du fait que nombre d'activités n'ont pas pu avoir lieu.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l'O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les produits pour cessions achetées par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DU PUY DE DÔME

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.																		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.																		
Résultat exercice :	-60 964,78	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>6 923,46</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>-67 888,24</td><td>pour les C.R.F. agrégés</td></tr> <tr><td>38,27</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>19 252,90</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs</td></tr> </table>	6 923,46	pour le siège départemental	-67 888,24	pour les C.R.F. agrégés	38,27	pour le siège départemental	19 252,90	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
{	dont																		
}	dont																		
{	dont																		
}	dont																		
6 923,46	pour le siège départemental																		
-67 888,24	pour les C.R.F. agrégés																		
38,27	pour le siège départemental																		
19 252,90	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs																		
Autres créances :	19 291,17	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>4</td><td>C.R.F. agrégés.</td></tr> </table>	4	C.R.F. agrégés.										
{	dont																		
}	dont																		
4	C.R.F. agrégés.																		
entre total actif et total passif constatés dans																			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.																			
Autres dettes :	4 011,14	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>0,00</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>4 011,14</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs</td></tr> </table>	0,00	pour le siège départemental	4 011,14	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs								
{	dont																		
}	dont																		
0,00	pour le siège départemental																		
4 011,14	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs																		
entre total actif et total passif constatés dans																			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.																			
Disponibilités :	2 205 244,85	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>165 595,88</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>2 039 648,97</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>4 552,79</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	165 595,88	pour le siège départemental	2 039 648,97	pour les C.R.F. agrégés,	4 552,79	par C.R.F. agrégé.						
{	dont																		
}	dont																		
165 595,88	pour le siège départemental																		
2 039 648,97	pour les C.R.F. agrégés,																		
4 552,79	par C.R.F. agrégé.																		
soit en moyenne environ																			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotations amortissements et gros équipement :	79 548,05	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>2 100,74</td><td>pour le siège correspondant aux amortissements</td></tr> <tr><td>77 447,31</td><td>pour les CRF agrégés correspondant aux investissements</td></tr> </table>	2 100,74	pour le siège correspondant aux amortissements	77 447,31	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements				
{	dont														
}	dont														
2 100,74	pour le siège correspondant aux amortissements														
77 447,31	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements														
soit en moyenne environ															
Total des produits :	3 271 131,93	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>172,87</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> <tr><td>166 306,39</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>3 104 825,54</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>6 930,41</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	172,87	par C.R.F. agrégé.	166 306,39	pour le siège départemental	3 104 825,54	pour les C.R.F. agrégés,	6 930,41	par C.R.F. agrégé.
{	dont														
}	dont														
172,87	par C.R.F. agrégé.														
166 306,39	pour le siège départemental														
3 104 825,54	pour les C.R.F. agrégés,														
6 930,41	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
Total des charges :	3 332 096,71	<table border="0" style="font-size: 2em; vertical-align: middle;"> <tr><td style="font-size: 1.5em;">{</td><td>dont</td></tr> <tr><td style="font-size: 1.5em;">}</td><td>dont</td></tr> </table>	{	dont	}	dont	<table border="0"> <tr><td>159 382,93</td><td>pour le siège départemental</td></tr> <tr><td>3 172 713,78</td><td>pour les C.R.F. agrégés,</td></tr> <tr><td>7 081,95</td><td>par C.R.F. agrégés</td></tr> <tr><td>-151,54</td><td>par C.R.F. agrégé.</td></tr> </table>	159 382,93	pour le siège départemental	3 172 713,78	pour les C.R.F. agrégés,	7 081,95	par C.R.F. agrégés	-151,54	par C.R.F. agrégé.
{	dont														
}	dont														
159 382,93	pour le siège départemental														
3 172 713,78	pour les C.R.F. agrégés,														
7 081,95	par C.R.F. agrégés														
-151,54	par C.R.F. agrégé.														
soit en moyenne environ															
Résultat net moyen :															

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	0,9
Total	2,0	1,9

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	463	454
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	95%	94%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	409	310
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	33	32
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	170	170
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	65	7
Participants aux séances de formation (estimation)	100	16

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DU PUY DE DÔME

ACTIF	31.08.2022			31.08.2021	PASSIF	31.08.2022	31.08.2021
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	398	325	73	196	Fonds propres (avant affectation)	161 119	153 168
Terrains					Résultat du siege de l'association	6 923	7 951
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités					Total	168 042	161 119
Autres immobilisations corporelles	27 027	26 771	256	2 234	FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	4 502	14 342
Prêts OCCE	3 835		3 835	6 952	Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières				80	Provisions pour charges	2 404	1 731
Total	31 260	27 096	4 164	9 462	Total	6 906	16 073
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	1 068		1 068	1 126	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	10 682		10 682	14 524	Emprunts et dettes assimilées		
Comptes courants OCCE	4 260		4 260		Fournisseurs	7 537	8 155
Autres créances	38		38		Dettes fiscales et sociales	3 323	7 131
Trésorerie	165 596		165 596	181 029	Comptes courants OCCE		5 029
Charges constatées d'avance				113	Autres dettes		8 747
Total	181 644		181 644	196 791	Produits constatés d'avance		
					Total	10 860	29 061
TOTAL	212 904	27 096	185 808	206 253	TOTAL	185 808	206 253

OCCE DU PUY DE DÔME

	2021/2022	2020/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	98 426	98 379
Ventes de produits	1 151	1 280
Prestations de service et animations	14 644	15 443
Subventions d'exploitation	31 161	1 935
Dons et Mécénat	61	
Contributions financières	2 334	2 286
Autres produits	-4	-4
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	14 342	14 061
Total	162 114	133 380
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	1 270	1 684
Variation des stocks de fournitures à céder	57	-394
Autres achats et charges externes	31 642	31 550
Aides financières	42 336	15 496
Impôts et taxes	1 227	949
Salaires	17 442	20 579
Charges sociales	2 775	3 018
Cotisations reversées	54 000	54 439
Autres charges	303	
Dotations aux amortissements	2 101	2 724
Dotations aux dépréciations et provisions	674	807
Reports en fonds dédiés	4 502	
Total	158 328	130 853
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		
	3 786	2 527
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	3 665	2 769
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	3 665	2 769
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		
	3 665	2 769
RESULTAT COURANT (I + II)		
	7 451	5 296
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	527	3 662
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	527	3 662
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 055	1 006
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total	1 055	1 006
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		
	-527	2 655
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		
	6 923	7 951
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	11 000	11 000
Total	11 000	11 000
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	11 000	11 000
Total	11 000	11 000

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2022, qui dégage un excédent de 6 923,46 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la crise sanitaire intervenue au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie sur l'exercice : elle a eu notamment pour effet l'annulation de plusieurs manifestations et activités pédagogiques prévues.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	398,00			398,00
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités				
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	15 987,48			15 987,48
Mobilier de bureau	11 039,30			11 039,30
Immobilisations en cours				
Total	27 424,78			27 424,78

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Néant.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	201,76	123,09		324,85
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%				
Agencements & aménagements divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	15 156,41	595,69		15 752,10
Mobilier de bureau	20%	9 636,87	1 381,95		11 018,82
Total		24 995,04	2 100,73		27 095,77

2. Immobilisations financières

Avances de fonds aux coopératives 3 835,38
3 835,38

3. Stocks

Agendas coopératifs 1 068,10
1 068,10

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	10 681,61		10 681,61
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	10 681,61		10 681,61

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

Fédération Nationale	4 260,00
	4 260,00

6. Autres créances

Trop perçu sur salaires	38,27
	38,27

7. Trésorerie

Parts sociales CE	10 240,00
Compte courant CE	130 430,72
Compte courant CA	8 864,47
Compte courant LBP	6 340,69
Crédit coopératif	14,12
Livret A	700,92
Intérêts à recevoir	4,96
	165 595,88

8. Charges constatées d'avance

Néant.

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Fonds dédié ERASMUS +	14 342,05	4 501,80	14 342,05	4 501,80
Total	14 342,05	4 501,80	14 342,05	4 501,80

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	1 730,75	673,53		2 404,28
Provisions pour charges	1 730,75	673,53		2 404,28
Immobilisations financières				
Usagers				
Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	1 730,75	673,53		2 404,28

Dotations / reprises d'exploitation	673,53
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	673,53

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

Néant

5. Fournisseurs

Fournisseurs	3 360.00
Fournisseurs, factures non parvenues	<u>4 176.60</u>
	7 536.60

6. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	1 224.86
Urssaf	408.60
Retraite complémentaire	263.43
Prévoyance	37.04
Mutuelle	60.00
Charges sur congés payés	212.15
Médecine du travail	102.00
Uniformation	211.35
Impôt sur les produits financiers	<u>804.00</u>
	3 223.43

7. Comptes courants OCCE (crédeurs)

Néant

8. Autres dettes

Néant

9. Produits constatés d'avance

Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	46 552	46 887
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,89 €	0,89 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	95 431.60	96 214,70
Cotisations versées à la Fédération	54 000.32	54 388,92
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	54 000.32	54 388,92

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères	31 161,20	434,60
Subventions conseil départemental		
Subventions communes		
Autres subventions		1 500,00
Total	31 161,20	1 934,60
Dont versées aux coopératives	28 161,20	434,60

3. Contributions financières

Contributions Fédération OCCE	2 334.00
-------------------------------	-----------------

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops	4 475.00
Subventions reversées aux coops	<u>37 860.98</u>
	42 335.98

5. Produits exceptionnels

Produits sur exercices antérieurs	525.81
Divers	<u>1.50</u>
	527.31

6. Charges exceptionnelles

Pénalités et amendes	150.00
Charges sur exercices antérieurs	808.01
Divers	<u>96.50</u>
	1 054.51

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Néant

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit, par la mairie de Clermont-Ferrand, de locaux dépendant du groupe scolaire situé rue Albert Mallet à Clermont-Ferrand.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 400 heures de travail valorisées à 11 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure..

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Banque Caisse d'épargne :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec la Banque Caisse d'épargne (convention du 27 juin 2017). Le compte «centralisateur» (ou pivot), pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, alimenté par les avoirs des coopératives, ne figure pas dans la comptabilité du siège :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	ND
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	ND	ND
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	1 011,08	924,00
Montant des impôts dus par l'AD	242,66	221,76
Montant des intérêts acquis nets après impôts	768,42	702,24
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%

- **Crédit agricole :**

Une seconde mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés est réalisée avec le Crédit Agricole :

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	ND	ND
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	ND	ND
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	2 495,17	1 469,23
Montant des impôts dus par l'AD	598,84	352,62
Montant des intérêts acquis nets après impôts	1 896,33	1 116,61
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%